

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de la Ville de ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018
Publication : 17/12/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET PRIMITIF 2019
ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal de la Ville de ROUEN, régulièrement convoqué par son Maire, s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de Ville, le lundi 10 décembre 2018.

La séance est ouverte à 18 h 10 par M. Yvon ROBERT, Maire, Président.

Sur sa proposition, M. Robert PICARD est désigné comme secrétaire de séance.

PRESENTS : M. Yvon ROBERT, Maire.

Mme Christine ARGELES, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Hélène KLEIN (représentée par Mme Anne-Emilie RAVACHE après son départ de la séance à 22 h 30), M. Kader CHEKHEMANI, Mme Christine RAMBAUD (jusqu'à son départ de la séance à 23 h 50), M. Olivier MOURET, Mme Françoise LESCONNEX (représentée par Mme Céline MILLET après son départ de la séance à 22 h 30), M. Bruno BERTHEUIL (jusqu'à son départ de la séance à 23 h 45), Mme Caroline DUTARTE (représentée par Mme Hortense HECTOR jusqu'à son arrivée en séance à 21 h), M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Christine RAMBAUD jusqu'à son arrivée en séance à 20 h et après son départ de la séance à 23 h 25), Mme Céline MILLET, M. Manuel LABBE, Mme Sarah BALLUET (représentée par M. Kader CHEKHEMANI pendant son absence de 19 h 15 à 23 h 20), M. Jean-Loup GERVAISE, Mme Florence HEROQUIN-LEAUTEY (jusqu'à son départ de la séance à minuit), M. Frédéric MARCHAND, Adjoints au Maire.

M. Gérard LARTIGUE, Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, M. Guy PESSIOT, M. Pierre LECOMTE (représenté par Mme Françoise COMBES jusqu'à son arrivée en séance à 20 h), Mme Hortense HECTOR, Mme Agnès LAHARY (jusqu'à son départ de la séance à 23 h 50), M. Didier CHARTIER, Mme Béatrice BOCHET, M. Christophe DUBOC, M. Matthieu CHARLIONET (représenté par M. Manuel LABBE après son départ de la séance à 21 h 40), M. Stéphane MARTOT, Mme Chloé ARGENTIN, M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (représenté par Mme Hortense HECTOR après son départ de la séance à 23 h), Mme Christine de CINTRE (représentée par Mme Agnès LAHARY après son départ de la séance à 22 h), Mme Anne-Emilie RAVACHE, M. Jack DUVAL, M. Patrick CHABERT, Mme Geneviève FARCIS-NOLLET, M. Bruno DEVAUX, Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par M. Jack DUVAL après son départ de la séance à 23 h), M. Jean-François BURES (représenté par M. Bruno DEVAUX après son départ de la séance à 23 h), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Anne-Sophie DESCHAMPS (représentée par M. Patrick CHABERT après son départ de la séance à 20 h 35), M. Robert PICARD, M. Jean-François BOLLENS, M. Guillaume PENNELLE (à partir de 18 h 40), Mme Claire PRADEL (représentée par M. Jean-François BOLLENS jusqu'à son arrivée

076-217605401-20181219-2-DE

Accusé certifié exécutoire

en séance à 21 h 25) M
Réception par le préfet : 19/12/2018
Publication : 17/12/2018

Mme Françoise COMBES, Mme Marlène MAMEAUX, M. Jean-Pierre TREDET,
Conseillers Municipaux.

Pour l'"autorité Compétente"

REPRÉSENTÉES : Mme Fatima ELKHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT),

Adjointe au Maire.



M. Mamadou DIALLO (représenté par M. Guy PESSIOT), M. Kader FEHIM (représenté par M. Jean-Loup GERVAISE), M. Djamel BOUALI (représenté par M. Bruno BERTHEUIL), M. Cyrille MOREAU (représenté par M. Frédéric MARCHAND), Mme Gwénaëlle CORNU-LE VERN (représentée par M. Olivier MOURET), Mme Laura SLIMANI (représentée par M. Jean-Michel BEREGOVOY),
Conseillers Municipaux.

ABSENTE (Excusée) :

Mme Régine MARRE, Conseillère Municipale.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 19/12/2018
VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018
Publication : 17/12/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET PRIMITIF 2019
ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Conseillère Municipale déléguée,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2311-3 et R.2311-9,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend connaissance des orientations budgétaires 2019 telles que proposées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal prend connaissance des orientations budgétaires 2019 telles que proposées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

p. extrait conforme

LE MAIRE DE ROUEN,

suivent les signatures,

076-217605401-20181219-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Publication : 17/12/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

